
Fiches

Niveaux de vie et redistribution



Avertissement

Sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/home>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard

4.1 Niveaux de vie

En 2016, en France métropolitaine, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 20 520 euros annuels, soit 1 710 euros par mois (niveau de vie **médian** ou D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 11 040 euros annuels (1^{er} **décile** ou D1). À l'autre bout de l'échelle, les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 570 euros (9^e décile ou D9). Le **rapport interdécile** (D9/D1) s'établit ainsi à 3,4. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,9 % de la somme des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en détiennent 37,9 %, soit 4,3 fois plus.

En 2016, le niveau de vie médian (D5) est en hausse de 0,9 % en euros constants par rapport à 2015. Il retrouve ainsi pour la première fois son niveau d'avant-crise. Si cette progression annuelle est la plus forte depuis 2008, elle reste néanmoins mesurée par rapport à l'évolution antérieure à la crise (+1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008). L'augmentation est la plus marquée en bas de la distribution des niveaux de vie : entre +1,4 % et +1,5 % pour les trois premiers déciles. La hausse du niveau de vie est nette jusqu'au septième décile : elle est d'au moins 0,9 % pour chaque décile. Dans le haut de la distribution, les niveaux de vie des huitième et neuvième déciles sont stables. La tendance est donc inverse à celle de 2015, année marquée par une progression du niveau de vie surtout pour les plus aisés. Les inégalités diminuent légèrement en 2016 : l'**indice de Gini** baisse de 0,4 point de pourcentage (passant de 0,292 en 2015 à 0,288 en 2016).

Les inégalités ont connu des variations substantielles dans les années d'après-crise : d'abord à la hausse en 2010 et 2011, puis à la baisse en 2012 et 2013. Depuis, les variations sont d'ampleur plus limitée. En 2016, les inégalités retrouvent leur niveau de 2013, mais, mesurées par l'indice de Gini, elles restent toutefois légèrement supérieures à leur niveau d'il y a vingt ans (0,282 en 1996).

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (14 070 euros) est inférieur de 38 % à celui des **actifs occupés** (22 720 euros). Il est également inférieur de 29 % à celui des **inactifs** (19 900 euros). En 2016, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 21 510 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible : 15 420 euros, soit 28 % de moins que les retraités. Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes en raison, dans un premier temps, de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis, dans un second temps, de l'accroissement des revenus du patrimoine du fait de l'accumulation du patrimoine au cours de la vie active. Ainsi, en 2016, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 10 % à celui des 30-39 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyers imputés pour les ménages propriétaires occupants).

Chômeurs, actifs occupés, inactifs : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT au 4^e trimestre de l'année considérée. Voir *annexe Glossaire*.

Médiane, décile, rapport interdécile, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2016 », *Insee première* n° 1710, septembre 2018.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Voir *fiches 4.2, 4.4 et 6.4*.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2016

	1996	2000	2005	2010	2015	2016
Niveau de vie médian	17 310	18 310	19 430	20 440	20 340	20 520
Niveau de vie moyen	19 670	21 260	22 430	23 950	23 490	23 580
1 ^{er} décile (D1)	9 110	9 930	10 630	10 950	10 880	11 040
9 ^e décile (D9)	31 880	34 600	35 460	37 930	37 580	37 570
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,5	3,3	3,5	3,5	3,4
S20 (%) ¹	8,8	8,9	8,9	8,6	8,8	8,9
S50 (%) ¹	31,0	30,7	30,9	30,1	30,6	30,8
S80 (%) ¹	62,8	61,8	61,9	60,8	61,7	62,1
(100-S80)/S20 ¹	4,2	4,3	4,3	4,6	4,4	4,3
Indice de Gini²	0,282	0,289	0,289	0,302	0,292	0,288

1. La masse de niveaux de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenus par les 20 % (respectivement 50 % et 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2016, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,9 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisées perçoivent 37,9 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus.

Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs sur les niveaux de vie et les inégalités ont été rétropolés de 1996 à 2011. Les montants en euros (déciles de niveau de vie, masses de niveaux de vie) ont été chaînés à partir de leurs taux d'évolution entre deux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux successives et comparables. L'indice de Gini a été rétropolé selon une méthode similaire à partir des variations en points.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2016.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2016

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	12 010	21 960	39 740	25 120	3,3	1,8	1,8
En emploi	13 230	22 720	40 890	26 080	3,1	1,8	1,7
Chômeurs	8 140	14 070	26 440	16 470	3,2	1,9	1,7
Inactifs de 18 ans ou plus	10 960	19 900	36 870	23 070	3,4	1,9	1,8
Retraités	13 080	21 510	38 010	24 740	2,9	1,8	1,6
Autres inactifs dont étudiants	8 270	15 420	32 190	19 170	3,9	2,1	1,9
Enfants de moins de 18 ans	10 060	18 500	33 650	21 150	3,3	1,8	1,8
Ensemble	11 040	20 520	37 570	23 580	3,4	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2016

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	10 060	18 500	33 650	21 150	3,3	1,8	1,8
18 à 29 ans	9 360	18 890	33 260	20 880	3,6	1,8	2,0
30 à 39 ans	11 310	20 770	35 740	22 770	3,2	1,7	1,8
40 à 49 ans	11 130	20 780	37 990	24 010	3,4	1,8	1,9
50 à 64 ans	11 800	22 860	43 430	26 720	3,7	1,9	1,9
65 ans ou plus	13 210	21 610	39 250	25 300	3,0	1,8	1,6
Ensemble	11 040	20 520	37 570	23 580	3,4	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

4.2 Pauvreté

En 2016, en France métropolitaine, 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Ce seuil s'établit en 2016 à 1 026 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2016, pour une personne seule, le revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 525 euros (535 euros au 1^{er} septembre) et le minimum vieillesse à 801 euros, sachant que d'autres prestations (dont les aides au logement) complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces minima sociaux. Ainsi, en 2016, 59,3 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessus du seuil de pauvreté, mais seulement 35,3 % des ménages bénéficiaires du RSA.

En 2016, le **taux de pauvreté** s'élève à 14,0 % de la population, en légère baisse par rapport à 2015 (-0,2 point). Cette baisse s'explique principalement par la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016 de la prime d'activité (en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi). Sur longue période, le taux de pauvreté a diminué de 1996 à 2004, est remonté jusqu'en 2011 et, depuis, recule légèrement.

La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 824 euros mensuels. Entre 2015 et 2016, ce niveau de vie médian des personnes pauvres augmente autant que le seuil de pauvreté (+0,9 %). En conséquence, en 2016, l'indicateur d'**intensité de la pauvreté** est stable à 19,7 %. Sur longue période, l'intensité de la pauvreté a diminué de 1996 à 2002, et, depuis 2003, oscille entre 19 % et 20 %, à l'exception d'un point haut en 2012.

Parmi les **actifs**, 10,8 % sont en situation de pauvreté monétaire : 38,3 % des **chômeurs** sont dans cette situation, contre 7,7 % des personnes **en emploi**. En 2016, le niveau de vie

médian des chômeurs est stable (-0,1 % en euros constants) et leur taux de pauvreté progresse de 0,7 point. Cette évolution intervient dans un contexte de baisse du taux de chômage (-0,3 point en 2016), mais avec un nombre croissant de personnes au chômage depuis deux ans ou plus arrivant en fin de droit.

En 2016, ce sont les retraités qui ont le taux de pauvreté le plus bas (7,4 %) ; il n'évolue pas significativement par rapport à 2015. Pour les autres **inactifs**, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 31,1 %, en baisse de 1,0 point par rapport à 2015. Enfin, les enfants sont aussi fortement touchés par la pauvreté : en 2016, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre.

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la pauvreté. En 2016, 34,8 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres, soit une proportion 2,5 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Les familles nombreuses sont également plus exposées : 23,9 % des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple (dont la **personne de référence** a moins de 65 ans) avec au moins trois enfants sont pauvres en 2016. À l'inverse, les couples sans enfant dont la personne de référence a moins de 65 ans sont peu touchés par la pauvreté (taux de pauvreté de 7,7 % en 2016). Les couples dont la personne de référence a 65 ans ou plus le sont encore moins (5,3 %). Enfin, près d'une personne seule de moins de 65 ans sur cinq, qui ne bénéficie pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est en hausse de 0,4 point par rapport à 2015. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie, médiane, actifs, chômeurs, en emploi, inactifs, personne de référence du ménage : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2016 », *Insee première* n° 1710, septembre 2018.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Voir *fiches 4.1 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2016

	1996	2000	2005	2010	2015	2016
Taux de pauvreté (en %)	14,7	13,8	13,3	14,3	14,2	14,0
Seuil de pauvreté (en euros 2016 par mois)	866	916	972	1 022	1 017	1 026
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2016 par mois)	690	742	778	819	817	824
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 294	7 959	7 877	8 710	8 875	8 783
Intensité de la pauvreté (en %)	20,3	19,0	19,9	19,9	19,7	19,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de pauvreté ont été rétropolés de 1996 à 2011. Les montants en euros (seuils de pauvreté, niveaux de vie médians des personnes pauvres) ont été chaînés à partir de leurs taux d'évolution entre deux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux successives et comparables. Les taux de pauvreté ont été rétropolés selon une méthode similaire à partir des variations en points.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2016.

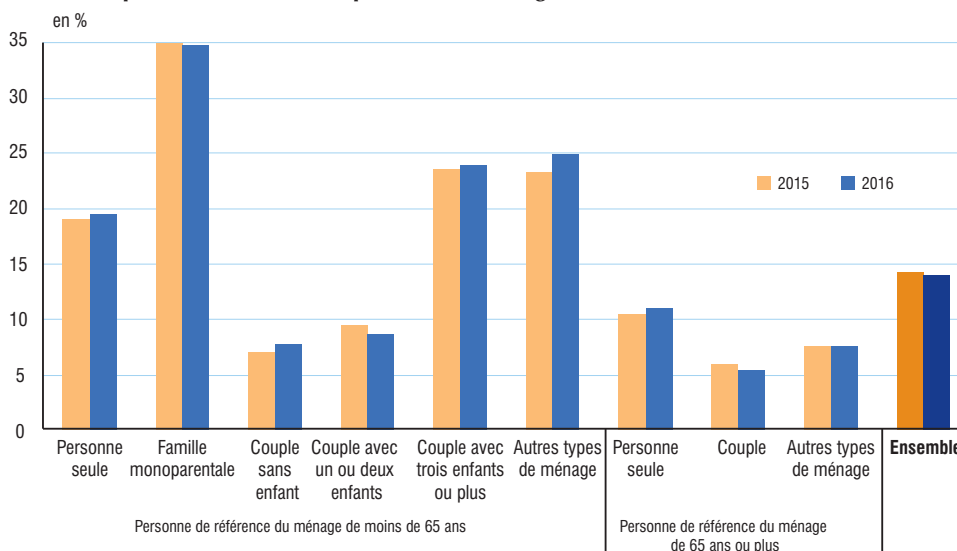
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2016

	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 072	10,8	21,5
En emploi	1 979	7,7	19,3
Chômeurs	1 093	38,3	24,4
Inactifs de 18 ans ou plus	2 947	14,5	19,3
Retraités	1 048	7,4	13,2
Autres inactifs dont étudiants	1 899	31,1	24,4
Enfants de moins de 18 ans	2 764	19,8	18,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016.

3. Taux de pauvreté selon la composition du ménage



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

4.3 Protection sociale

En 2016, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élevèrent à 759,1 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 714,5 milliards d'euros consacrés aux prestations (soit 32,1 % du PIB). Sur longue période, les prestations sociales en volume ralentissent : leur croissance annuelle est passée de 6,9 % en moyenne entre 1959 et 1981 à 2,8 % entre 1981 et 2007, est temporairement remontée à 3,4 % entre 2007 et 2009 à cause de la crise économique, puis est redescendue à 1,8 % entre 2009 et 2016. Elles restent néanmoins plus dynamiques que le PIB.

En 2016, les prestations en valeur progressent de 1,8 %, un rythme de croissance quasiment équivalent à celui de 2015 (+ 1,7 %) qui était le plus bas observé depuis 1959, en raison notamment d'une maîtrise accrue des dépenses et de la faible inflation.

Les prestations recouvrent six risques sociaux. Les risques vieillesse-survie (325,3 milliards d'euros en 2016) et santé (249,9 milliards d'euros) représentent à eux deux 80,5 % du total des prestations. Le reste se répartit entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2016, les prestations vieillesse-survie progressent au même rythme qu'en 2015 (+ 1,7 % en euros courants), mais moins rapidement que les années précédentes (+ 2,6 % par an en moyenne entre 2012 et 2014), plus fortement marquées par l'arrivée des générations du *baby-boom* à l'âge de la retraite. La pension moyenne et le nombre de retraités augmentent de 0,9 % en 2016. Les prestations santé continuent de ralentir en 2016 (+ 2,0 %, après + 2,1 % en 2015), sous l'effet de la décélération des dépenses maladie (+ 2,0 %, après + 2,2 %), principale composante des dépenses de santé. Les dépenses d'invalidité accélèrent en 2016 (+ 2,6 %, après + 2,0 %), tandis que les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles continuent de reculer (- 2,4 %, après - 1,3 %).

En 2016, les prestations familiales stagnent pour la deuxième année consécutive (+ 0,0 %, après + 0,2 % en 2015), sous l'effet de plusieurs réformes (aménagements de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), modulation des allocations familiales en fonction des ressources, etc.). La hausse des prestations logement (+ 1,3 % en 2016) reste contenue du fait des mesures nouvelles adoptées en 2016, telles que la dégressivité puis la suppression des aides à partir de certains niveaux de loyer, qui modèrent les montants versés et le nombre de bénéficiaires. Les prestations liées à l'emploi accélèrent en 2016 (+ 2,3 %, après + 1,5 % en 2015), portées par la hausse des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles (+ 19,9 %, après + 1,1 %), dans le cadre de la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi sont en revanche moins dynamiques en 2016 (+ 2,2 %, après + 2,8 %). Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent sensiblement en 2016 (+ 4,5 %, après + 3,3 %), toujours portées par la revalorisation exceptionnelle du RSA dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Surtout, en 2016, le remplacement par la prime d'activité du RSA activité et de la prime pour l'emploi, participe à la hausse des dépenses, la prime d'activité étant d'un montant supérieur au RSA activité et moins restrictive, car ouverte aux jeunes de 18 à 24 ans.

Les ressources de la protection sociale en valeur progressent de 2,2 % en 2016 (après + 1,8 % en 2015), pour s'établir à 758,7 milliards d'euros. En 2016, les régimes de protection sociale sont financés à 60,8 % par des cotisations sociales, à 24,3 % par des impôts et taxes affectés (ITAF) et, dans une moindre mesure, par des contributions publiques et d'autres ressources (14,9 %). Au total, le déficit global de la protection sociale se réduit de nouveau en 2016 à 0,4 milliard d'euros, contre 3,3 milliards en 2015. ■

Définitions

Protection sociale : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2018.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2018.

1. Dépenses de protection sociale hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
Santé	191,0	210,7	228,9	234,3	240,1	245,1	249,9
Maladie	157,0	173,7	186,9	191,1	195,8	200,1	204,1
Invalidité et accidents du travail	34,0	37,0	42,0	43,2	44,3	45,0	45,8
Veillesse-survie	232,3	268,4	299,0	308,2	314,5	320,0	325,3
Famille	45,9	50,3	52,4	53,6	54,4	54,5	54,5
Emploi	31,7	36,1	40,7	42,2	42,9	43,5	44,5
Logement	14,4	16,2	17,2	17,7	18,0	18,1	18,4
Pauvreté-exclusion sociale	13,7	18,5	18,7	19,1	20,3	20,9	21,9
Ensemble des prestations	529,0	600,2	656,9	675,0	690,2	702,2	714,5
Autres dépenses ¹	36,3	40,9	46,1	44,3	45,9	43,6	44,6
Ensemble des dépenses	565,3	641,1	703,0	719,3	736,1	745,8	759,1

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2015	2016
Retraités de droit direct	13 640	14 740	15 349	15 980	16 129
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	583	565	554	553
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 923	6 309	6 375	6 520	6 481
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 971	5 032	5 041
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	881	889
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	3 016	3 128	3 103
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 102	2 349	2 343	2 205	2 163
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	760	752
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 279	139	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	217	30	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	0	1 726	2 176	2 572	1 860
dont bénéficiaires du RSA socle ⁴	0	1 293	1 666	1 920	1 838
Bénéficiaires de la prime d'activité	0	0	0	0	2 579
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	997	1 062	1 090
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	242	255
Chômeurs indemnisés hors formation ⁵	2 466	2 547	2 731	3 104	3 139

1. L'Aspa est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA (RSA socle et RSA activité) remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

4. Hors régime agricole. 5. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

Champ : France.

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droits directs, bénéficiaires du RMI, API, AAH, en nombre d'individus.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisations totales	363,2	392,1	428,1	440,1	452,2	456,1	461,3
Cotisations effectives ¹	320,4	343,9	374,3	385,6	396,8	400,3	404,9
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	240,6	246,3	248,1	250,5
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	88,3	91,3	94,0	96,9
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,7	25,4	24,6	23,7
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	31,9	33,8	33,5	33,8
Cotisations imputées ²	42,8	48,2	53,7	54,6	55,5	55,8	56,4
Impôts et taxes affectés	129,8	148,1	172,7	178,2	183,1	183,2	184,1
Contributions publiques³	56,7	67,4	71,2	72,5	74,7	83,8	93,7
Produits financiers	7,4	7,7	8,1	7,4	7,7	7,9	8,0
Autres ressources	11,5	12,2	11,3	13,0	11,6	11,6	11,6
Ensemble des ressources	568,6	627,6	691,4	711,1	729,3	742,5	758,7

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droit. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).

4.4 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. En 2017, avant redistribution monétaire, le **niveau de vie** moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 56 130 euros par an et par **unité de consommation** (UC). Il est 8,4 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes : 6 720 euros par an. Après redistribution, ce rapport est de 3,9 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 72 % et celui des 20 % les plus aisées a diminué de 20 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 260 euros par an, contre 73 160 euros pour les 10 % les plus aisées, soit 22,4 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe à 5,6.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2017, il participe à hauteur de 29 % à la réduction des inégalités de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les

cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités. De leur côté, les prestations sociales mettent en jeu des masses moyennes deux fois moins importantes que les prélèvements, mais contribuent pour 65 % à la réduction des inégalités en 2017, soit presque deux fois plus que les prélèvements. Elles comprennent en effet deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé sur les ménages disposant de faibles revenus. Les aides au logement, d'une part, apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent : elles représentent 13 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 20 % de celui des 10 % les plus modestes) et contribuent pour 16 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Les minima sociaux et la prime d'activité représentent, en 2017, 17 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 28 % de celui des 10 % les plus modestes) et contribuent pour 23 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales contribuent pour 25 % à la réduction des inégalités. Ce pouvoir redistributif est d'abord dû au fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie, mais aussi à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations. De plus, les allocations familiales et la plupart des prestations familiales sont désormais sous condition de ressources et de ce fait bénéficient davantage aux ménages les plus modestes. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ, car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Progressivité : un prélèvement est progressif si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Niveau de vie, unité de consommation (UC) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les réformes des prestations et prélèvements mises en œuvre en 2017 ont un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

Redistribution monétaire 4.4

1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2017

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹						Ensemble	
	<D1	<Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Q3 à Q4	>Q4		>D9
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 260	6 720	15 830	21 800	29 190	56 130	73 160	25 930
Prélèvements	- 160	- 340	- 940	- 1 730	- 3 350	- 11 320	- 16 920	- 3 540
Financement de la protection sociale	- 130	- 270	- 700	- 1 150	- 1 720	- 4 100	- 5 740	- 1 590
Cotisations sociales ²	- 40	- 120	- 330	- 540	- 810	- 1 630	- 2 130	- 690
Contributions sociales	- 80	- 150	- 370	- 610	- 910	- 2 470	- 3 620	- 900
Impôts directs	- 30	- 70	- 240	- 580	- 1 630	- 7 220	- 11 180	- 1 950
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	10	20	10	- 210	- 1 140	- 6 520	- 10 380	- 1 570
Taxe d'habitation	- 40	- 80	- 250	- 370	- 480	- 710	- 800	- 380
Prestations	6 900	5 190	1 400	740	440	240	190	1 610
Prestations familiales	2 070	1 760	850	560	330	140	100	730
Allocations familiales	810	720	410	310	230	110	80	350
Autres prestations familiales ³	1 260	1 030	440	250	100	30	30	370
Aides au logement	2 010	1 450	180	30	20	10	10	340
Prime d'activité et minima sociaux⁴	2 820	1 980	370	150	90	90	80	540
Niveau de vie (B)	10 020	11 560	16 300	20 810	26 290	45 040	56 430	24 000
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	72,0	3,0	- 4,5	- 9,9	- 19,8	- 22,9	- 7,4

1. <Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., >Q4 : 20 % des personnes les plus aisées ; <D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., >D9 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives. Les cotisations des micro-entrepreneurs ne sont pas incluses car ces derniers s'acquittent d'un forfait social, ce qui ne permet pas de distinguer les cotisations famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes situées entre le 2^e et le 3^e quintile de niveau de vie ont acquitté en moyenne 210 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Note : l'actualisation pour 2017 de l'ERFS 2015 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendanciennes de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2015 et 2017 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants donnés dans la fiche 4.1 à partir de l'ERFS 2016, ni à ceux qui seront publiés en 2019 à partir de l'ERFS 2017.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 (actualisée 2017) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2017, calculs Drees et Insee.

2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2017

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	- 14,7	2,3	35,2
Financement de la protection sociale	- 6,6	1,0	6,9
Cotisations sociales ¹	- 2,9	0,6	1,8
Contributions sociales	- 3,8	1,3	5,1
Impôts directs	- 8,1	3,3	28,2
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	- 6,5	4,1	29,0
Taxe d'habitation	- 1,6	- 0,5	- 0,7
Prestations	6,7	9,6	64,8
Prestations familiales	3,0	8,1	24,9
Allocations familiales	1,5	7,1	10,6
Autres prestations familiales ²	1,6	9,1	14,3
Aides au logement	1,4	11,5	16,4
Prime d'activité et minima sociaux³	2,2	10,4	23,5
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives. Les cotisations des micro-entrepreneurs ne sont pas incluses car ces derniers s'acquittent d'un forfait social, ce qui ne permet pas de distinguer les cotisations famille.

2. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

3. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,7 % du niveau de vie et contribuent pour 64,8 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés par 10 par souci de lisibilité). La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités : (A)x(B) exprimé en pourcentage.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 (actualisée 2017) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2017, calculs Drees et Insee.